



*Ville d'Enghien-les-Bains*

VAL D'OISE

*Cité Thermale*

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 2022-21-13**

**Séance du 15 DECEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 15 décembre à 19h00, le Conseil municipal de la Ville d'ENGHIEN-LES-BAINS, dûment convoqué, s'est assemblé, au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Philippe SUEUR, Maire, 1<sup>er</sup> Vice-président du Conseil départemental du Val d'Oise.

Conseillers Municipaux en exercice :	33
Date de convocation :	15 décembre 2022
Fin du Conseil :	20h20

### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Philippe SUEUR, Maire, Marc ANTAO, 1<sup>er</sup> Adjoint, Sophie MERCHAT, Benjamin CHKROUN, Véronique FERIEN, Sylvie NOACHOVITCH, Marie-Christine FAUVEAU, Georges JOLY, Adjoint au Maire, Julia DELESCHAUD-RENAULT, Roland MANGERET, Linda LAVOIX, Samuel ELONG NDAME, Eric BASSOT, Dominique RIPOLL, Pathé SEGNANE, Mélodie DUQUENOY-DARTIS, Véronique DURK, Clément MOUSSY, Pauline BIDAUD, David BUFFAULT, Dominique CHARLET, Anne-Estelle LHOTE, Sophie MALEY, Conseillers municipaux

### **ÉTAIENT REPRESENTÉS :**

Grégoire PENAIRE donne pouvoir à Sophie MERCHAT  
Patrice MANFREDI donne pouvoir à Pauline BIDAUD  
Gisela BRARD donne pouvoir à Marc ANTAO  
Laurence ROBBE donne pouvoir à Véronique FERIEN  
Albert KALADJIAN donne pouvoir à Véronique DURK  
Aurélié MARTINEZ donne pouvoir à Roland MANGERET  
Maxime DURIER donne pouvoir à M Le MAIRE

### **ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES :**

Paul AÏSS  
Laurent GUEDJ  
Yaël SOUSSAN

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Pauline BIDAUD**

oooooooooooooooo

**OBJET : Rapport d'activité annuel du Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France (SIGEIF) - exercice 2021.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-39,

**Vu** le rapport annuel d'activité du SIGEIF, exercice 2021 approuvé par le Comité syndical en sa séance du 27 juin 2022,

**Considérant** que les membres de la commission Finances, Patrimoine et Travaux réunis le 8 décembre 2022 ont pris acte de ce rapport,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

**Après en avoir délibéré et à l'UNANIMITE,**

**Prend acte: du rapport d'activité annuel du SIGEIF (Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France), exercice 2021.**

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme,

Certifiée exécutoire par le Maire  
Compte-tenu de la réception en sous-préfecture  
et de la publication le

20 DEC. 2022

Pour le Maire, par délégation,  
Le Directeur Général des Services

Laurent GUIDI



**Le Maire  
1<sup>er</sup> Vice-président  
du Conseil départemental du Val d'Oise**

*Philippe SUEUR*  
**Philippe SUEUR** #

*La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.*

Publié sur le site Internet de la ville le : 20 DEC. 2022